

Séance Bi-Académique Académie nationale de médecine — Académie nationale de pharmacie

« Coordination des soins et suivi thérapeutique »

INTRODUCTION

François-Bernard MICHEL *, Yves JUILLET **

Le développement des moyens diagnostiques et thérapeutiques, la spécialisation des activités médicales, la complexité croissante des prises en charge, rendent de plus en plus nécessaire la coordination des soins, notamment dans le domaine du suivi thérapeutique.

Les prescriptions émanent de plus en plus, non seulement du médecin généraliste coordinateur, que des multiples spécialistes et des Services hospitaliers ou des Cliniques. La difficulté réside donc dans la centralisation des informations seule garante d'une stratégie cohérente. Il n'existe aucun outil qui permette à chaque prescripteur d'avoir connaissance des autres traitements ordonnés. Le pharmacien dispensateur se trouve isolé du prescripteur même s'il bénéficie du dossier pharmaceutique du malade qui lui permet d'identifier seulement les traitements effectivement délivrés.

La situation est particulièrement délicate pour les prescriptions multiples des personnes âgées, relevant des poly-pathologies mais aussi des difficultés intellectuelles et mnésiques propres à ces patients.

La coordination des soins entre les acteurs de santé est l'objet de cette séance qui se déroulera en trois étapes :

- un exposé liminaire illustré par des exemples et incluant les associations de patients ; celles-ci sont souvent nées de la nécessité d'une information qui n'est pas suffisamment dispensée et, à la condition qu'elles ne se transforment pas en machine de revendications excessives, doivent être encouragées parce qu'elles constituent un lien indispensable entre soignants et soignés ;

* Président de l'Académie nationale de médecine

** Président de l'Académie nationale de pharmacie — Membre de l'Académie nationale de médecine

- les difficultés propres à certaines affections : diabète, asthme, dermatite atopique ou à certains traitements : anti-cancéreux, anti-vitamines K, à certaines populations (sujets âgés) ou à certaines circonstances à risques (passage de l'hôpital à la ville, etc.) ;
- enfin un message aux acteurs administratifs et politiques au moment où va être discutée une nouvelle loi relative à la santé publique.